



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mise à disposition du personnel communal
A l'Association ELAN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations respectives en date du 27 mai 2002, 26 mars 2003 et 10 juillet 2003, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Par délibération en date du 7 juillet 2004, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la mise à disposition de l'association ELAN des locaux communaux,

Le Centre de Loisirs a donc ouvert ses portes le 30 juin 2004.

Conformément aux missions dévolues à l'association ELAN (Entente Labruguiéroise d'Animations Nouvelles) ayant en charge les loisirs éducatifs pendant le temps péri scolaire (Centre de Loisirs Associé à L'Ecole) et extra scolaire (C.L.S.H. – les mercredis, petites et grandes vacances), la Municipalité a décidé de confier la gestion de cet équipement à cette association,

Du personnel communal, de façon régulière, est mis à disposition de l'association ELAN pour la réalisation de certaines missions,

Conformément à la demande de la CAF du Tarn, il convient au Conseil Municipal d'acter par délibération cette mise à disposition de personnel,

Vu l'avis favorable des commissions Affaires Générales, Communauté d'Agglomération, Urbanisme et Finances du

Le Conseil Municipal se prononce *à l'unanimité* sur cette mise à disposition du personnel communal et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.